



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 63705

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin ayant noté avec intérêt l'annonce de la création d'un collectif interassociatif pour prévenir la violence à la télévision concernant les mineurs et devant réunir des représentants des familles, de l'école et de la télévision (11 mai 2001) demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de lui préciser l'état actuel de concrétisation de cette création et les perspectives de son action, selon l'annonce faite par Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées.

Texte de la réponse

Le collectif interassociatif Enfance et Média s'est constitué le 21 juin 2001, à l'initiative conjointe de l'Union nationale des associations familiales et de la Ligue de l'enseignement, et regroupe aujourd'hui une vingtaine de diverses associations et fédérations, qu'elles soient familiales, de parents d'élèves ou d'éducation populaire. De statut autonome et indépendant, ce collectif vise à développer des missions de prévention, d'information et d'éducation à la communication susceptibles de promouvoir les textes de loi protégeant les mineurs. Le collectif a d'ores et déjà élaboré une méthode et un programme d'action dans le but d'apporter une expertise spécifique au débat public sur l'ensemble de ces questions. La ministre de la culture et de la communication demeure attentive au développement de ces actions de sensibilisation et de prévention qui nécessitent une réflexion commune à l'ensemble des autorités publiques et des acteurs sociaux impliqués dans le processus éducatif du jeune public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63705

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3904

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1398